

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de T. SCHUERMANS, Conseillère communale, relative à la manifestation violente contre le collectif "Zone Neutre"

La représentante des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordigster van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

Je prends la parole aujourd’hui, en tant qu’habitante d’Anderlecht et soutien du collectif « Zone Neutre » pour témoigner de la violence inouïe subie lors de l’expulsion des 70 personnes sans papiers, dont des familles et enfants, du collectif qui a eu lieu le vendredi 17 octobre dernier dans votre commune.

Depuis l’installation du collectif en mars dernier, vous avez pourtant vous-mêmes attesté de l’évolution positive de la vie autour de la place. « Zone Neutre » a réussi, avec très peu de moyens, là où vous avez échoué pendant des années ; créant des liens solides de solidarité entre les habitants de l’occupation, les personnes fréquentant régulièrement la place ainsi que de nombreuses associations et collectifs locaux.

Nous exigeons que vous nous expliquiez sur l’usage démesuré de la force qui a été employée ce jour-là en faveur d’un investisseur privé dont le projet immobilier à cet endroit ne prendra pas forme avant des mois.

Nous dénonçons la violence, mais également le choix d’expulser 70 personnes à la veille de l’hiver et d’une audience en justice devant traiter, le 3 novembre, de la légalité de la requête unilatérale d’expulsion. Nous questionnons une telle débauche de moyens financiers, alors que le collectif « Zone Neutre » est en passe de trouver une piste de relogement pour les 70 personnes et qu’il suffisait de patienter quelques semaines.

Rien ne justifiait que des personnes aient été blessées, certaines même grièvement alors que le rassemblement était pacifique et que « Zone Neutre » a démultiplié les démarches de dialogue vers le propriétaire depuis plusieurs mois. Démarches dans lesquelles vous vous êtes vous-même impliqué et que vous avez décidé de réduire à néant ; le tout liquidé à coup de jets d’autopompe, de matraques et de lacrymogènes. Vous n’avez proposé aucune piste de relogement. Vous n’avez rien fait pour empêcher la force démesurée employée. Vous n’avez même pas prévu de soutien pour l’évacuation et le stockage des effets personnels qui ont terminé en détruits et jetés dans les camions poubelles sous les yeux des habitants et de leurs soutiens alors que ceux-ci avaient identifié des lieux de stockage à proximité. Vous avez été complice d’un processus profondément violent, humiliant et déshumanisant.

Bons nombres de personnes sont traumatisées depuis ce jour. Vous nous devez des explications. Nous voulons aujourd’hui comprendre comment un tel évènement a pu se

produire dans une Commune qui prétend travailler activement à la cohésion sociale et à la défense des valeurs de solidarité. Face à la débauche de moyens déployés, les contribuables méritent également de connaître les coûts financiers et les impacts humains de cette opération.

Vous nous avez démontré que vous défendez le droit de propriété privée avant tout ; nous vous rappelons que le droit au logement est également constitutionnel et qu'il est de votre devoir de le mettre en œuvre, à travers des politiques et mesures légales telles la taxation des logements vides, la réquisition des bâtiments abandonnés, la mise en place de dispositifs d'accueil temporaires pour les personnes sans chez soi et sans papiers, la création de logements abordables de qualité pour toutes et tous. C'est par ce biais que nous combattrons l'insécurité d'existence et que la dignité humaine sera respectée.

Je rappelle nos questions :

1. Combien l'expulsion a-t-elle coûté aux contribuables ?
2. Pourquoi avez-vous participé au déploiement d'une telle violence ?
3. Pourquoi avoir choisi d'expulser 70 personnes à la veille de l'hiver, d'une audience devant traiter, le 3 novembre, de la légalité de la requête unilatérale d'expulsion et alors que le collectif était en passe de trouver une piste de relogement pour les 70 personnes et qu'il suffisait de patienter quelques semaines ?
4. Pourquoi ne pas avoir prévu de camion de déménagement plutôt que des camions-poubelles ?
5. Le 5 et 19 août la zone de police « Midi » et la Commune d'Anderlecht ont été notifiées par ordonnances à payer 5.000 EUR d'astreinte par 24h de retard dans l'expulsion. Avez-vous introduit un recours contre cette ordonnance qui aurait permis de ne pas être forcés de procéder à l'expulsion ?

Nous ne vous cachons pas que la tournure autoritaire que prennent les « mesures » dites d'intérêt public à tous les niveaux de pouvoir et notamment à Anderlecht, nous inquiètent.

Il semble que vous aimiez les électrochocs (comme vous les appelez) qui font sensation, pensons aux centaines de policiers descendus à Peterbos, une nouvelle centaine de policiers, deux autopompes, des matraques, des lacrymos et un hélicoptère pour expulser des familles et voici dernièrement la fermeture des commerces cureghemois entre 21h et 5h.

Nous ne vous apprenons rien ; fermer les commerces, souvent tenus par des petits indépendants racialisés du quartier.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Excusez-moi madame, le sujet viendra ultérieurement. Je vous propose de vous en tenir à votre interpellation. Jai la difficile mission de tenir l'ordre dans cette assemblée, j'essaie de le faire objectivement et au regard du règlement, sans aucune forme d'appréciation d'ordre personnel. Je me dois effectivement de rappeler les choses aux uns et aux autres, quels que soient leur couleur politique, sinon le débat ne sait pas avoir lieu. Qu'on l'apprécie ou non, je vous demande d'en rester à votre sujet.

La représentante des habitants : Nous sommes venus aujourd'hui pour être entendus ! Cela ne prendra que quelques minutes. Nous avons besoin d'être entendus.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Je pense que plusieurs Conseillers ont voulu intervenir sur le sujet dont question.

A. LARIDON : Monsieur le Président, si les citoyens veulent continuer leur interpellation, ils ont encore du temps de parole. Pourquoi ne les laisse-t-on pas le prendre ?

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Parce que c'est le temps avec la réponse du Collège incluse.

A. LARIDON : Je ne sais pas combien de temps vous avez besoin. Mais sur l'interpellation qui touchait notamment à ça, je propose aux citoyens de prendre le temps de parole que j'avais, cela pour terminer leur interpellation qui me semble plus que légitime.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : C'est bien gentil de votre part Monsieur, mais le problème c'est qu'il y a des règles, ou alors on dissout cette assemblée ? Je vous propose donc d'enchaîner Monsieur LARIDON.

B. CHIHI : Les commerçants qui ont déposé une interpellation concernant le couvre-feu qu'ils vont subir à Clémenceau et à Cureghem vont-ils pouvoir être entendus aujourd'hui oui ou non ?

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Nous en débattrons lorsque le point...

B. CHIHI : Non, non, non, non, on ne continue pas tant qu'on ne sait pas. Je suis désolé, on doit savoir si l'interpellation aura lieu. Le troisième point qui passera juste après cette dame sera-t-il l'interpellation concernant les commerces ?

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Nous en débattront au moment venu.

B. CHIHI : Je dois savoir Monsieur le Président, s'il vous plaît, si une interpellation citoyenne aura lieu ou pas ? Je tiens absolument à prendre la parole parce que vous avez indiqué que, sur base du ROI, vous ne laisseriez pas parler les commerçants. Monsieur le Président, j'ai envoyé une dizaine d'e-mails à cette assemblée en indiquant que les raisons que vous invoquez sur base du ROI, pour dire aux commerçants qu'ils ne peuvent pas prendre la parole sont tout simplement infondées. J'ai introduit une plainte.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Ce n'est pas le sujet, et j'essaie juste de tenir la réunion.

B. CHIHI : Monsieur le Président, je dois savoir s'ils auront le droit de parler. On ne continuera pas ainsi, sinon c'est de la censure.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Ce sera débattu de façon ouverte quand ce sujet déterminé sera traité.

B. CHIHI : Ont-ils le droit d'interpeller, oui ou non ?

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Ce sujet sera débattu ouvertement entre les Conseillers à l'issue de ce point.

P. POLANCO : Les commerçants sont les premiers concernés et vous leur interdisez d'intervenir !

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Je le répète, ce sera débattu et tranché par le Conseil communal à l'issue de ce point.

B. CHIHI (se tournant vers le public) : On continuera sinon je sens qu'ils vont vider la salle du Conseil communal. On discutera, ne vous inquiétez pas, on ne vous laisse pas tomber !

Monsieur le Président Van GOIDSENHOVEN : Monsieur, il est interdit de vous adresser à la salle car vous êtes Conseiller communal et vous devez aussi appliquer le règlement. Il n'y a pas que moi qui doit le faire. Vous donnez parfois d'excellentes leçons, mais appliquez-les aussi à vous-même. Nous terminons le sujet en cours et ensuite nous traiterons le reste, comme cela se fait dans une assemblée normale. Je ne demande rien d'autre.

A. LARIDON donne lecture du texte suivant :

A. LARIDON geeft lezing van de volgende tekst:

Le 17 octobre dernier, septante personnes, dont une quinzaine d'enfants, ont perdu leur maison. Elles ont été violemment expulsées du logement qu'elles occupaient alors que cela aurait pu être évité.

Alors que vous auriez pu l'éviter. Le collectif « Zone Neutre » rassemble des travailleurs sans papiers. Ils ont déjà subi sept expulsions.

Et chaque fois, c'est le même schéma : ils trouvent un bâtiment vide auquel ils redonnent vie, ils commencent à s'intégrer dans le quartier, les enfants suivent l'école du coin...

Et au final, tout s'effondre : ils sont expulsés, encore une fois, sans aucune solution de relogement dans l'immédiat.

Pour expulser ces septante personnes, dont des enfants, ce sont une centaine de policiers anti-émeute, un hélicoptère, plusieurs brigades canines et deux canons à eau qui ont été mobilisés. Des moyens totalement disproportionnés.

Cette force de police a été à la hauteur de la mobilisation citoyenne extraordinaire pour empêcher cette expulsion absurde.

Ce jour-là, près de quatre cents personnes étaient présentes sur place pour soutenir le collectif. Parmi elles, plusieurs ont reçu des coups de matraque sans sommation, alors qu'elles ne représentaient aucun danger et qu'elles résistaient pacifiquement.

Un dossier pour violences policières est d'ailleurs en cours de constitution.

Le matin du 17 octobre, des enfants terrorisés et en pleurs ont été mis à la rue dans une violence inacceptable. Le collectif a été expulsé, et a dû ensuite voir ses affaires et ses meubles broyés par un camion-poubelle. Ils ont été poussés à la rue, sans rien, sans aucun toit pour la nuit même. Des personnes déjà fragilisées et épuisées ont une fois de plus été chassées de chez elles.

Cette expulsion est d'autant plus absurde qu'une solution de relogement était en cours. Il existait donc une alternative, une voie pour préserver la dignité de tout le monde. Mais ce n'est pas celle qu'a choisie cette majorité. Ce n'est pas la voie que vous avez choisie.

Monsieur le Bourgmestre, ma première question s'adresse directement à vous :

- Vous êtes le chef de la police dans notre commune. Pourquoi n'avoir pas donné l'ordre aux policiers de ne pas faire usage de la force dans ces conditions ?
- Pourquoi ne pas avoir annulé cette expulsion, comme vous l'aviez fait la dernière fois, lorsque vous aviez vu que seule une opération de force brutale pouvait aboutir à une expulsion ?

Au-delà des forces de police, vous êtes aussi responsable d'autres choix qui ont été faits dans la procédure d'expulsion.

Pourquoi avoir mobilisé un camion-poubelle pour évacuer les affaires personnelles des familles, sous leurs propres yeux. Vous auriez pu faire le choix de demander des camionnettes communales pour amener les affaires des personnes dans des espaces de soutien temporaire comme cela a été rappelé. Ce choix, c'est celui qu'a justement fait le collectif de citoyens sur place, alors qu'ils n'avaient pas le tiers du quart de vos moyens. S'il vous plaît, ne répondez pas que vous n'étiez pas au courant. On sait très bien que le collectif était en contact avec vous les jours avant et le jour-même, via votre Chef de Cabinet. Pourquoi ne pas avoir évité ce drame ?!

Notre deuxième question est une question de fond, adressée à la majorité.

Nous ne pensons pas que vous soyez naïfs : vous savez comme nous que les nationalités les plus représentées parmi les réfugiés, les migrants et les travailleurs sans papiers sont celles de pays comme la Palestine, l'Afghanistan, la Syrie ou la Libye.

Des pays ravagés par des guerres menées avec le soutien direct ou indirect de l'État belge. Et aujourd'hui, pour la Palestine, il s'agit même d'un génocide, avec la complicité du Gouvernement « Arizona ».

Avec la politique va-t-en-guerre et la politique migratoire et d'accueil inhumaine de ce Gouvernement, vous le savez comme nous : des situations comme celle du collectif « Zone Neutre » vont se multiplier à Anderlecht.

Alors, que fait cette majorité ?

- Que fait-elle pour exiger des mécanismes de solidarité entre les différentes Communes bruxelloises, lorsqu'un collectif a besoin d'un bâtiment inoccupé ?
- Que fait-elle pour refuser le cadre imposé par le Gouvernement « Arizona », un cadre fondé sur la violence et la répression envers des travailleurs qu'il considère comme de seconde zone ?

Allez-vous refuser cette violence, ou bien allez-vous continuer à l'accepter, comme le 17 octobre ? En tout cas, vous ne le ferez pas en notre nom.

T. SCHUERMANS donne lecture du texte suivant :

T. SCHUERMANS geeft lezing van de volgende tekst:

Op 17 oktober werd het collectief « Zone Neutre », dat opkomt voor het recht op wonen en tijdelijke opvang voor gezinnen zonder papieren, met buitengewoon geweld aangepakt om te voorkomen dat 70 mensen zonder papieren die in het voormalige « ACLVB »-gebouw wonen, worden buitengezet. Omwonenden en « Zone Neutre » geven aan dat er zo'n 100 politieagenten werden ingezet voor deze operatie. Volgens « Zone Neutre » raakten daarbij minstens twaalf mensen gewond.

Het is hallucinant dat er zo'n massale politiemacht wordt ingezet voor een collectief dat opkomt voor mensen in nood en er dus zo hardhandig wordt ingegaan om mensen die in uiterst kwetsbare omstandigheden leven zo te verdrijven. Terwijl in dezelfde wijk, in Kuregem, echte onveiligheid heerst, met openlijk drugsgebruik, illegale handel, intimidatie en zware overlast, kiest u ervoor om gezinnen die zich proberen te redden in een moeilijke situatie, hardhandig aan te pakken.

Dit is een totaal onevenredig gebruik van geweld. Het beeld dat dit oproept, is dat onze politie sneller optreedt tegen armoede dan tegen criminaliteit. Iets wat we als linkse partij helemaal niet dulden. Dat hoopten we ook van een « PS »-Burgemeester, maar dat blijkt dus niet het geval te zijn.

Ik heb dan ook volgende vragen voor de meerderheid:

- Waarom werd beslist om zo een hoog aantal agenten in te zetten voor deze ontruiming? Wie heeft dat bevel gegeven en op basis van welke risicoanalyse?

- Waarom is er voor deze actie zo'n massale mobilisatie mogelijk, terwijl bewoners van aan bijvoorbeeld aan het Lemmensplein al meer dan tien jaar vragen om op te treden tegen drugsdealers, zonder resultaat? Gaat dit hier om een persoonlijke voorkeur wat wel of niet te doen burgemeester of is hier geld mee gemoeid?
- Hoe verklaart u deze disproportionele prioriteitstelling? Wanneer een private eigenaar dreigt met boetes of juridische stappen, lijkt de Gemeente plots snel en heel hard op te treden. Maar wanneer het gaat over openbare veiligheid en leefbaarheid, blijft het oorverdovend stil.
- Waarom is er niet gewacht op het overleg dat « Zone Neutre » had aangekondigd om een alternatieve oplossing te vinden voor de gezinnen? Waarom moest dit nu, op deze manier?

De « Ecolo-Groen »-fractie veroordeelt ten stelligste de manier waarop deze uitzetting is verlopen. Wij veroordelen het buitensporige politiegeweld dat gebruikt werd tegen deze bewoners en de betogers die hun solidariteit toonden.

Deze operatie laat een diepe traumatische impact na op het collectief « Zone Neutre ». En nog meer op de gezinnen die hun schuilplaats en hun laatste beetje veiligheid verloren. Burgemeester, in plaats van dit machtsvertoon, had de Gemeente beter gekozen voor dialoog en menselijkheid. Waarom is er geen poging gedaan om te bemiddelen tussen de eigenaar en « Zone Neutre »?

Waarom is er geen tijd genomen om samen tot een compromis te komen, zeker gezien de belofte van « Zone Neutre » om zelf naar een oplossing te zoeken?

Wat er is gebeurd, is inhumaan en oneerlijk. Dit is niet het Anderlecht dat wij willen.

Ik vraag dan ook dat de burgemeester duidelijkheid geeft over de beslissing, transparantie over de inzet van de ordediensten, en vooral: dat er in de toekomst wordt gekozen voor menselijke oplossingen in plaats van geweld.

Monsieur le Bourgmestre CUMPS : Madame, vous avez dit à plusieurs reprises, « *Vous nous devez des explications* ». Je pense vous les avoir données. Parce que tout au long de cette séquence, j'ai rencontré de nombreuses fois les représentants du collectif et, à chaque fois, j'ai expliqué dans quel cadre nous nous trouvions, mais peut-être est-il important ce soir, de refaire l'historique de la séquence et les différentes étapes que nous avons traversées.

Le lendemain de l'installation du collectif dans le bâtiment de l'ancien syndicat libéral, j'ai rencontré des représentants du collectif dans mon bureau. Je leur ai expliqué en toute transparence que je pensais que ce n'était pas une bonne idée de s'installer à cet endroit-là, au square de l'Aviation, à proximité de la gare du Midi, dans un quartier en tension, déjà chargé ou surchargé de difficultés. Mais, j'ai aussi dit que je n'entreprendrai rien, en tant que Bourgmestre, pour solliciter une expulsion.

J'ai dit ça et je m'y suis tenu mais, dans un état de droit, un propriétaire a le droit de saisir la justice et de demander lui-même qu'on libère son bien. C'est ce que le propriétaire a fait : il a été en justice dans une procédure légale et le juge de Paix a décrété l'expulsion. Il ne m'appartient, pas comme représentant de l'autorité exécutive, comme organe administratif de l'État, de commenter une décision de justice et de savoir si elle est bonne ou pas bonne.

Nous sommes dans un état de droit et il se fait que cette décision de justice était exécutoire, même si c'est une procédure particulière. Dans un état de droit, n'importe quel huissier de justice peut aller signifier le jugement auprès des occupants, et demander à ce que les occupants l'exécutent, c'est-à-dire qu'ils quittent le bâtiment, et peut, pour ce faire, solliciter la force publique, c'est-à-dire la police, pour l'accompagner dans sa mission.

Le fait que le bourgmestre soit le chef administratif de la police n'a rien à voir là-dedans et je ne peux pas m'opposer à ce que la police aille accompagner un huissier de justice pour exécuter une décision de justice. De la même manière, je suis le chef de la police, mais la police a aussi une branche judiciaire, je ne peux pas me mêler des affaires judiciaires. Je ne peux pas, si un juge demande qu'on arrête quelqu'un, dire « *non non, c'est un copain à moi et on ne va pas l'arrêter* ».

C'est la séparation des fonctions de police et donc, comme chef de la police administrative, je ne peux pas me mêler de l'exécution des décisions de justice.

Ce jugement date du mois de mars. Malgré le fait que je ne puisse pas m'opposer à cette décision, j'ai quand-même demandé à la police de temporiser. Et, malgré que le propriétaire et son avocat nous menacent en permanence d'astreintes, contrairement à ce que vous disiez, il n'y avait pas de jugement particulier par rapport à cela. On ne pouvait donc pas introduire de recours contre cela, mais c'était une espèce de menace qui planait en l'air. Malgré cette menace-là, j'ai demandé à la police de temporiser pour essayer de donner du temps au collectif pour trouver des solutions.

Entre-temps, je me suis exprimé publiquement, plusieurs fois, pour dire que je pensais que cette expulsion n'était pas une bonne idée. Je l'ai fait aussi devant le propriétaire, je l'ai fait aussi à son avocat et je l'ai fait aussi à l'architecte du propriétaire, en lui expliquant que si on vidait le bâtiment, il était fort possible qu'au lieu d'avoir un squat bien encadré et qui ne posait pas trop de difficultés dans le quartier, on aurait une

occupation peut-être plus « sauvage », pour le dire ainsi, et qui générerait beaucoup plus de difficultés et de nuisances pour le quartier. Je l'ai dit publiquement au propriétaire.

A chaque fois qu'on a rencontré le propriétaire, on s'est fait accompagner par Bruxelles qui a même proposé de financer les charges du squat et de faire en sorte que l'avis des pompiers, qu'on avait sollicité, soit mis en œuvre pour les quelques travaux de sécurisation qu'il fallait faire.

Le propriétaire n'a rien voulu entendre. La police m'a dit après un certain nombre de semaines, de mois « maintenant on doit vraiment y aller, autrement on va se mettre nous-mêmes en tors » et je comprends qu'elle ne puisse pas le faire puisque, je répète, on est dans un état de droit !

En septembre, une première expulsion a été programmée. On a donc envoyé la police de proximité avec une mobilisation des occupants à laquelle on s'attendait. Cette mobilisation a, comme aujourd'hui, manifesté contre les expulsions et pour le droit au logement. J'ai effectivement, à ce moment-là, ordonné sur base de ma compétence et de ma responsabilité en matière d'ordre public, que la police sursoit à l'expulsion parce que, de toute évidence, les équipes présentes sur le terrain n'étaient pas équipées, ni outillées pour forcer une confrontation. On a donc sursis à l'expulsion.

Entre-temps, le collectif a trouvé une alternative potentielle et on a repris contact, tant moi-même, que mes collaborateurs, que Bruxelles, avec le propriétaire pour lui dire de patienter quelques semaines ce qui évitera tout déploiement inutile. Le propriétaire, je le regrette, je le regrette et je l'ai dit publiquement à nouveau, je le regrette, n'a rien voulu entendre. Son huissier de justice est retourné à la police de manière plus insistance encore, pour dire en substance « je veux qu'on exécute le jugement qui a été rendu ». A nouveau, je le répète, le Bourgmestre n'a pas la possibilité légale de s'y opposer.

La semaine avant la deuxième expulsion du 17 octobre, j'ai à nouveau rencontré les membres du collectif. Je leur ai expliqué que cette fois-ci, la police allait devoir mettre en œuvre les moyens pour arriver à exécuter le jugement, c'est-à-dire faire procéder à l'expulsion. J'ai dit aux personnes qui encadrent le collectif que je trouverais dramatique de prendre en otages les occupants au nom d'un combat, peut-être juste, mais qui reste un combat politique.

Le jour de l'expulsion, la police avait donc, sur base de son analyse de risque (ce n'est pas le Bourgmestre qui fait les analyses de risques), décrété qu'il fallait amener autant de moyens. J'ai dit à nouveau publiquement que je regrettais qu'on consacre autant de moyens à une expulsion. J'aurais préféré mille fois pouvoir consacrer toutes ces forces de police au rétablissement de la sécurité dans nos quartiers et à la lutte contre les incivilités.

Je tiens maintenant à donner quelques mots quant aux circonstances. Il faut oser dire que, au-delà des occupants du bâtiment et au-delà des personnes qui les encadraient

et qui les encadrent toujours de manière très solidaire et très salutaire, il y avait aussi un certain nombre d'activistes dont une partie significative venait des Pays-Bas. Ceux-ci ont utilisé cet événement pour mener, non plus un combat politique, mais un combat de perturbation.

Je n'étais peut-être pas sur place, mais comme mon numéro de GSM a circulé, j'ai reçu des appels de tous les gens qui étaient sur place. La police a mis en œuvre les moyens qu'elle a jugé nécessaires pour arriver à l'objectif. J'ai pris soin de m'assurer que tout était fait dans les règles. Les sommations ont été effectuées et j'ai demandé qu'on les filme lorsqu'elles étaient effectuées. L'usage du canon à eau s'est fait à jet faible, non pas un jet de dispersion.

La difficulté dont la police m'a fait part est que, au-delà des personnes qui se sont dispersées au moment où les sommations ont été effectuées, un certain nombre de manifestants s'était enroulé dans une bâche semi-rigide qui empêchait qu'on puisse les évacuer de l'entrée du squat de manière pacifique.

Il est évidemment tout à fait respectable, normal, salutaire, qu'on manifeste et qu'on revendique des positions politiques. Il n'est toutefois pas normal, et j'assume ce que je dis devant vous, d'empêcher l'action de la police. C'est cette confrontation qui est née du fait d'avoir empêché l'action de la police, qu'on la juge justifiée ou pas.

Concernant l'accusation de violence au moment de l'intervention, j'ai évidemment sollicité un rapport des forces de police, qui me l'ont fourni, expliquant ce que je viens de vous dire et la manière dont ils ont jugé utile et nécessaire de faire usage de la force proportionnée. Selon le rapport, s'il y a des critiques par rapport à cela et si certains estiment que l'usage de la force n'était pas proportionné, ce qui est tout à fait leur droit, il existe pour cela des procédures permettant d'aller vers un organe neutre qui n'est pas l'autorité policière de la zone de police : le « Comité P ». Le « Comité P », en toute indépendance jugera sur base des témoignages et des vidéos faites. Il est composé, en toute indépendance, de spécialistes qui jugeront si, oui ou non, l'intervention était proportionnée.

Quant aux conséquences de l'évacuation, on me reproche de ne pas avoir relogé 70 personnes. Oui, ce n'est pas un scoop, la Commune d'Anderlecht n'a pas 70 logements vides à sa disposition, quelle peut mobiliser immédiatement. Je viens d'expliquer longuement que si le propriétaire ne veut rien entendre, il a le droit en sa faveur. C'est le droit et c'est ainsi, nous sommes dans un état de droit fondé sur une Constitution et des lois, ainsi que des juges qui appliquent les lois. On peut le regretter tant qu'on veut mais c'est ainsi que cela se passe.

Quant aux suites de l'expulsion, on a demandé que les occupants puissent emporter leurs affaires. Certains ont jeté leurs affaires au moment de l'expulsion et c'est affaires-

là ont été évacuées par un camion-poubelle, pour éviter qu'il y ait des déchets sur la place.

Quant aux commentaires plus généraux sur notre sens de l'accueil, et j'entends Madame que vous voudriez qu'on mette en place des dispositifs d'accueil et qu'on crée plus de logements abordables, s'il y a bien une Commune qui n'est pas suspecte de ne pas mettre ça en œuvre, c'est bien Anderlecht. On peut rouspéter ou crier tant qu'on veut, je m'en tiens aux chiffres. En termes de création de logements sociaux, on en a, avec la Ville de Bruxelles, créé plus que l'ensemble des 17 autres Communes réunies ! Je le répète, plus de création de logements sociaux que l'ensemble du 17 autres Communes réunies. Nous accueillons sur notre territoire six dispositifs d'accueil, que ce soit pour des sans-abris avec le « SAMU social », ou que ce soit pour personnes demandeuses d'asile. Six dispositifs sur le territoire de notre commune, je me demande bien alors pourquoi vous n'allez pas manifester dans les communes de l'Est de Bruxelles ? Pourquoi venez-vous ici, à Anderlecht, là où on fait déjà le maximum ? ! « CITYDEV » non, mais la « SLRB » oui, et c'est de la « SLRB » dont je parle. Le Président de la « SLRB » est ici présent et il pourra confirmer les chiffres. Mille logements sociaux sont en construction, plus qu'ailleurs, plus que dans toutes les autres communes !

Encore un mot et j'en termine, les représentants du collectif étaient dans mon bureau quand le représentant de l'organe bruxellois régional en charge de la gestion des sans-domicile, a dit « *c'est un procès injuste que vous faites au Bourgmestre et au représentant du Collège* ». J'en appelle à votre honnêteté, Monsieur, car vous étiez présent à ce moment-là, j'en appelle à votre honnêteté ! Le représentant de Bruxelles a dit que c'était un procès injuste qu'on nous faisait, parce que nous étions la seule Commune qui faisait ce genre de dispositif d'accueil ! Pour tout à fait terminer, j'ai déjà vu et entendu beaucoup de choses dans ma vie, mais le sommet du cynisme auquel je viens d'assister avec les interventions d'un parti de l'opposition, a été à mon avis atteint. Madame SCHUERMANS, ici même, à cette place, vous avez interpellé le Collège et le Bourgmestre en particulier pour demander que j'expulse avant qu'il y ait un jugement ! Vous l'avez demandé, et maintenant vous venez dire que c'est un scandale ! Je n'ai jamais vu un cynisme de cet ordre, jamais, jamais, jamais !

T. SCHUERMANS: Ik ben een beetje versteld. Ik weet inderdaad en ik was echt bezorgd om de mensen van “Zone Neutre” hier te laten huisvesten. Maar, uiterlijk is het heel goed verlopen met de buurtbewoners. Dat heeft dan uiteindelijk gemaakt dat de omwonenden ook hebben gezegd dat alles OK was. En daardoor is het ook zo lang kunnen doorgaan. Ik ben er eigenlijk best blij omdat de buurt en ikzelf misschien ook met een vooroordeel zat, maar dat van de kaart is geveegd.

Als ik het goed begrijp, meneer de burgemeester, bent u blijkbaar vrij machteloos, om zelf iets te kunnen doen? We merken dat al op meerdere thema's, zoals het volgende, zal

dat ook wel bewijzen. Maar waarom veroordeelt u echt dat geweld nu niet? Dat begrijp ik niet. Het had een krachtig signaal geweest. In uw uitleg, zegt u duidelijk dat u voor de politie een beetje machteloos stond, maar signaleer dat dan, breng dan naar de pers, toon dat u daar niet mee eens bent. Nu, zijn er mensen gewond geraakt; er zijn hier gezinnen buiten gezet, gezinnen met kinderen en ik vind het zeer erg dat de eigenaar zo heeft gehandeld. Dan, had de Gemeente toch zeker ook nog iets tussentijds kunnen opzoeken. Er was een oplossing die voor handen lag en ik vind het heel jammer dat de mensen dus nu letterlijk en figuurlijk in de kou worden gezet, ook die kinderen en, inderdaad, er zijn meerdere slaapplekken hier. In Anderlecht, worden heel veel opvangcentra voorzien, maar je kan niet zomaar mannen en vrouwen en die kinderen beginnen opsplitsen ook over die centra!

U had hier beter over moeten nadenken! De kinderen gingen hier intussen naar school, dus ook zeggen dat het in een andere gemeente had moeten plaatsvinden, vind ik eigenlijk ook ridicuul. De lange termijn oplossing, daar was "Zone Neutre" mee bezig. Wij hadden, als Gemeente, de verantwoordelijkheid om tussentijds te kunnen handelen.

En die vuilniswagen, dat begrijp ik ook niet. U zegt dat al afval was maar ik heb de indruk dat u opnieuw menselijkheid ontbreekt, en die mensen gewoon echt ziet als afval en dat kan ik echt niet begrijpen!

N. KAMMACHI : Je souhaite intervenir pour soutenir ma collègue T. SCHUERMANS.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Madame, vous n'avez pas pris la parole tout à l'heure, je ne peux donc vous laisser répliquer, ce n'est pas conforme au ROI.

N. KAMMACHI : J'aimerais répondre ici à une attaque formulée contre ma collègue Conseillère communale. Monsieur le Bourgmestre, vous avez peut-être quatre mandats à votre actif, une grande ancienneté mais c'est honteux, car des gens sont venus. Vous êtes à la tête de cette Commune !

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Je demande un peu de respect pour le règlement. Je veux bien entendre certaines demandes, mais on ne peut pas, toutes les cinq minutes, flanquer le règlement à la poubelle, sans complètement le fouler du pied ! Je demande un peu de sérieux et de sérénité. Je propose ainsi à la représentante des habitants de faire sa réplique.

La représentante des habitants : Des questions restent sans réponse : combien l'expulsion a-t-elle coûté au contribuable ? Allez-vous utiliser l'état de droit ? Allez-vous également défendre le droit au logement ? Allez-vous réquisitionner le bâtiment du propriétaire s'il reste vide, ou allez-vous le taxer ? Si on met les gens dehors, au moins, faites en sorte que ce propriétaire respecte la loi, lui aussi.

En ce qui concerne la violence, peut-être ai-je mal compris votre réponse, j'ai compris que vous étiez d'accord avec elle. Je termine en disant qu'énormément de témoignages de violences ont été faits, énormément ! Pour nous, vous avez du sang sur les mains, parce que le sang a coulé.

Monsieur le Bourgmestre : Madame, je vous demande des excuses pour les propos que vous venez de tenir !

La représentante des habitants : OK, je retire cette phrase. Nous pensions que vous aviez le pouvoir d'éviter cette violence extrême et non nécessaire. Uw ordonnanties, vol met uitzonderingen, verboden en repressieve oplossingen, zullen nooit verhullen dat u en de hele gemeenteraad onvoldoende capaciteit en daadkracht bezitten om voor echte oplossingen en effectieve verbeteringen te zorgen, zodat onze wijken leefbaarder worden en dat we samen tegen drugs- en wapengeweld kunnen strijden! Uw beslissingen en handelingen maken het sociale leven kapot! Uiteraard, heeft u slechts beperkte macht en controle, maar de huidige uitdagingen gaan duidelijk uw petje boven. Blijkbaar, kan onze gemeenteraad het niet aan om naar alle burgers te luisteren. Notre Conseil communal n'est pas capable d'entendre tous leurs citoyens, même le droit d'interpeller nous est refusé ! Ayez la décence et le courage d'admettre et de vous retirer.

A. LARIDON : Monsieur le Bourgmestre, si je me souviens bien, vous avez dit « *il ne m'appartient pas de commenter une décision de justice sur la demande d'expulsion.* ». Je suis d'accord avec ça, mais vous auriez pu ne pas tolérer une telle violence et une telle répression, malheureusement, encore ce soir, comme les citoyens viennent de le rappeler, c'est pourtant le choix que vous avez fait. Je tiens aussi à rappeler que la « CGSP-Police », elle-même, un syndicat de police, a demandé une commission d'enquête spéciale auprès du Parlement, concernant à la fois les violences policières qui ont eu lieu lors de la manifestation historique des 140.000 travailleurs du 14 octobre 2025, mais également les violences policières constatées lors de l'expulsion du 17 octobre 2025 dans notre commune. Même un syndicat de police demande une commission d'enquête spéciale quant aux violences policières qu'il y a eu. Je trouve assez impressionnant de votre part et de la part de la majorité de dire que ça n'a pas eu

lieu. Il ne vous appartient peut-être pas de commenter une décision de justice mais, comme ont souligné les citoyens aussi, il vous appartiendrait néanmoins de chercher des solutions, notamment par rapport aux affaires des occupants. C'est à ce sujet-là que les citoyens sont intervenus avec des idées d'aide concrète que vous auriez pu fournir, sans devoir envoyer un camion-poubelle pour jeter les affaires des occupants.

Ce que je trouve vraiment impressionnant ce soir, c'est qu'on fait face au plus grand « gaslighting » d'un Bourgmestre envers sa population. Vous avez en face de vous des citoyens qui ont vécu une expulsion violente et vous arrivez à leur dire, droit dans les yeux, que ça n'a pas eu lieu ! Ils étaient là, alors que vous ne l'étiez pas et vous arrivez à leur dire que ce qu'ils ont vécu n'a pas existé ! Si ce n'est pas du cynisme, qu'est-ce donc ?!

Monsieur le Bourgmestre CUMPS : Je sais que le dernier mot revient à la salle, mais là, quand-même, il y a une contrevérité manifeste car vous ne m'avez pas entendu dire que ce n'avait pas eu lieu. J'ai dit que la police m'avait fait un rapport disant que la violence utilisée était proportionnée à l'objectif poursuivi. Si quelqu'un dans la salle estime que ce n'était pas vrai, il faut déposer une plainte auprès du « Comité P ». C'est tout simple, je n'ai, à aucun moment, dit que ça n'avait pas eu lieu !